

Sommaire : pages 1 et 2 avec récapitulatif des formulaires

1 : Homologation

- 1.1 : Demande d'homologation de tournois au système suisse et toutes rondes (cadences lentes) (formulaire H1 bis)
- 1.2 : Demande d'homologation de tournois du type « 61 minutes » (formulaire H2)
- 1.3 : Demande d'homologation des tournois rapides (formulaire H3)
- 1.4 : Demande d'homologation de tournois à cadence lente réservés aux membres d'une seule ligue (formulaire H4)
- 1.5 : Demande d'homologation de tournois fermés à normes FIDE (formulaire H5)
(pour les droits d'homologation voir 2.7)

2 :Après tournoi :

- 2.1 : Page de garde du rapport technique (formulaire T1 ter)
- 2.2 : Check-list
 - 2.2.1 : Check-list : tournois rapides (formulaire T4 ter)
 - 2.2.2 : Check-list : tournois joués en 61 minutes ou en cadence lente (formulaire T5 ter)
Rapport simplifié
- 2.3 : Fiche concernant le traitement des tournois fermés FIDE (formulaire T6)
- 2.4 : Modèle de règlement intérieur
- 2.5 : Récapitulatif des participants (formulaire T2)
- 2.6 : Attestations sur l'honneur (formulaires T7 et T8)
- 2.7 : Droits d'homologation

3 : Indemnisation :

- 3.1 : Barème d'indemnisation
- 3.2 : Fiche d'indemnisation de l'arbitre
- 3.3 : Enquête forfait non justifié (formulaire T9)

4 Attestation de stage :

Formulaires de type H

H comme...homologation ! Ils doivent être dûment complétés, signés et envoyés par l'organisateur avant la manifestation. L'arbitre joue un rôle de conseiller technique.

Référence du formulaire	Nature du formulaire	Destinataire du formulaire (homologation délivrée par...)
H1 bis / DNA	Demande d'homologation de tournois au système suisse et toutes rondes (cadences lentes)	Siège fédéral
H2 / DNA	Demande d'homologation de tournois du type « 61 minutes »	Siège fédéral
H3 / DNA	Demande d'homologation des tournois rapides	Ligue
H4 / DNA	Demande d'homologation de tournois à cadence lente réservés aux membres d'une seule ligue	Ligue
H5 / DNA	Demande d'homologation de tournois fermés à normes FIDE	Siège fédéral

□ Formulaires de type T

T comme...traitement des tournois ! Ils sont sous l'entière responsabilité de l'arbitre.

Référence du formulaire	Nature du formulaire	Remarques
T1 ter / DNA	Page de garde	Document qui présente de façon synoptique un certain nombre de données faisant l'objet d'un contrôle de la part de la DNA.
T2 / DNA	Récapitulatif des participants	Toutes les personnes qui participent à une manifestation homologuée doivent être en règle vis à vis de notre Fédération sportive
T3 / DNA	Fiche de calcul des droits d'homologation	Le chèque correspondant à cette somme doit obligatoirement accompagner cette fiche.
T4 ter / DNA	Check-list : tournois rapides	Liste des pièces qui composent le rapport technique
T5 ter / DNA	Check-list : tournois joués en 61 minutes ou en cadence lente	Liste des pièces qui composent le rapport technique
T6 / DNA	Fiche concernant le traitement des tournois fermés FIDE	Liste des pièces qui composent le rapport technique et remarques spécifiques.
T7 / DNA	Attestation sur l'honneur (licence A)	Exemple d'attestation que doit remplir et signer un joueur ne présentant pas sa licence A
T8 / DNA	Attestation sur l'honneur (licence B)	Exemple d'attestation que doit remplir et signer un joueur ne présentant pas sa licence B
T9 / DNA	Enquête forfait non justifié	Exemple de lettre que doit envoyer l'arbitre à un joueur forfait.

□ Formulaires de type I

I comme ...informatique ou comme...indemnités !

Référence du formulaire	Nature du formulaire	Remarques
I2 bis / DNA	Fiche d'indemnisation d'un arbitre délivrée lors de l'arbitrage d'une manifestation homologuée	Rappel : toute indemnisation doit être déclarée (impôts).

1.1 : Demande d'homologation de tournois au système suisse (cadences lentes)

TOURNOI OPEN AU SYSTEME SUISSE ou TOUTES RONDES *Formulaire H1bis / DNA*
(cadence lente)

DEMANDE D'HOMOLOGATION

Cette demande doit être remplie au moins un mois avant le début du tournoi et expédiée à :

Stephen Boyd – 11 rue de l'Aiglon – 34090 MONTPELLIER

L'organisateur s'engage par ce formulaire à verser les droits d'homologation qui s'élèvent à 7% du montant total des inscriptions et qu'il remettra à l'arbitre, par chèque à l'ordre de la F.F.E, avant la 3^{ème} ronde du tournoi. Ce formulaire concerne **les parties cadencées prises en compte pour le Elo national + Elo FIDE**. Pour les « 61 minutes » et les cadences rapides, veuillez utiliser, respectivement, les formulaires H2 et H3. Rappel : le rapport technique doit être adressé au plus tard **7 jours à l'issue du tournoi**, faute de quoi d'une part l'organisateur règlera **une amende de 67 euros**, d'autre part l'arbitre sera sanctionné par la D.N.A.

Nom et lieu du tournoi :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Nombre de rondes :

Système d'appariements : Suisse intégral ou Système de Haley ou S.A.D ou Berger

Si festival toutes rondes combien de tournois environ :

Des normes sont réalisables ? Si oui il faut choisir une cadence et arbitre conforme

Cadence :

Droits d'inscription : SENIORS = JEUNES =

(pour les jeunes, le tarif maximum est égal à 50 % du tarif senior)

Montant total des prix : 1^{er} prix : 2^e prix : 3^e prix :

Date et heure du début des rondes :

Ronde 1	
Ronde 2	
Ronde 3	
Ronde 4	
Ronde 5	
Ronde 6	
Ronde 7	
Ronde 8	
Ronde 9	

Nom de l'arbitre principal :.....
Niveau :.....Téléphone :Adresse électronique :
Nom(s) des arbitre(s) adjoint(s) :.....

Retard au début de la ronde
Un joueur peut avoir min de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait (à mettre obligatoirement dans le règlement intérieur)

Dispositif spécifique – nulle par accord mutuel.
L'organisateur d'un tournoi peut, en accord avec l'arbitre principal, adopter un dispositif spécifique lié à l'application du 5.2c, précisant par exemple un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voire une combinaison de ces 3 conditions. Ceci est soumis à l'approbation préalable du responsable des homologations.
? Je n'adopte pas de dispositif spécifique ? J'adopte un dispositif spécifique
Décrivez votre dispositif (au verso si nécessaire) _____
L'organisateur s'engage à faire figurer ces dispositifs dans son annonce de tournoi et dans toutes ses publicités.

ORGANISATEUR :

Nom : Adresse postale :
Téléphone : Adresse électronique :

Fait à.....le **Signature de l'organisateur**

1.2 : Demande d'homologation de tournois du type « 61 minutes »

TOURNOIS AU SYSTEME SUISSE Formulaire H2 / DNA
EN PARTIES DE 61 MINUTES AU K.O.

DEMANDE D'HOMOLOGATION

Cette demande d'homologation doit être remplie au moins 1 mois avant le début du tournoi et expédiée à :

Stephen Boyd – 11 rue de l'Aiglon – 34090 MONTPELLIER

En sollicitant l'homologation, l'organisateur s'engage à verser les droits qui s'élèvent à 7% du montant total des inscriptions et qu'il remettra à l'arbitre, par chèque à l'ordre de la F.F.E, avant la 3^{ème} ronde du tournoi.

Rappel : les parties jouées selon cette cadence définie dans l'appendice B' (spécificité française) ne sont pas prises en compte pour le Elo FIDE.

NOM ET LIEU DU TOURNOI :

Date et heure de la première ronde :

Date et heure de la dernière ronde :

Nombre de rondes :

Système d'appariements : suisse intégral ou Système de Haley ou S.A.D

Systèmes de départage : 1) 2) 3)

Montant total des prix :

Montant des droits d'inscription : SENIORS = JEUNES =

(Pour les jeunes, au maximum 50% du tarif senior)

Arbitre principal

Nom :	Niveau :
Téléphone :	e-mail :

Retard au début de la ronde

Un joueur peut avoir min de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait (à mettre obligatoirement dans le règlement intérieur)

Dispositif spécifique – nulle par accord mutuel.

L'organisateur d'un tournoi peut, en accord avec l'arbitre principal, adopter un dispositif spécifique lié à l'application du 5.2c, précisant par exemple un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voire une combinaison de ces 3 conditions. Ceci est soumis à l'approbation préalable du responsable des homologations.

? Je n'adopte pas de dispositif spécifique ? J'adopte un dispositif spécifique

Décrivez votre dispositif (au verso si nécessaire) _____

L'organisateur s'engage à faire figurer ces dispositifs dans son annonce de tournoi et dans toutes ses publicités.

Organisateur

Nom :	
Adresse postale :	
Téléphone :	e-mail :

Date et signature de l'organisateur :

:

1.3 : Demande d'homologation des tournois rapides

TOURNOI EN PARTIES RAPIDES *Formulaire H3 / DNA* **DEMANDE D'HOMOLOGATION**

La présente demande d'homologation doit être remplie par l'organisateur au moins 3 semaines avant le début du tournoi et expédiée en double exemplaire au **responsable de l'homologation des tournois rapides au sein de la Ligue concernée**. Ce responsable accorde l'homologation en remplissant le cadre prévu à cet effet, puis en apposant sa signature. Il retourne un exemplaire à l'organisateur et en conserve une copie en archives durant au moins 1 année (dans le cas où le Directeur du Elo rapide ou le Directeur National de l'Arbitrage en solliciteraient la communication dans le cadre d'un recours).

Rappels: les tournois en parties rapides sont **dispensés de droits d'homologation**. Pour le traitement du tournoi, l'arbitre devra se conformer strictement aux directives de la check-list du formulaire T4 (DNA) dans un délai **maximal de 7 jours**.

NOM DU TOURNOI :

DATE ET LIEU DU TOURNOI :

CADENCE :

Nombre de rondes :

Système d'appariements : suisse intégral **ou** accéléré (*rayez la mention inutile*)

Systèmes de départage choisis :

Montant des droits d'inscription :

Seniors :

Jeunes (50 % maximum des seniors) :

Montant total des prix :

Retard au début de la ronde

Un joueur peut avoir min de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait
(à mettre obligatoirement dans le règlement intérieur)

Arbitre principal

Nom : Niveau :

Téléphone : E-mail :

ORGANISATEUR :

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

E-mail :

Date et signature de l'organisateur

Partie à compléter par le responsable des homologations de la Ligue concernée

Homologation accordée le :

Par (*nom et prénom*) :

Responsable des homologations des tournois rapides de la Ligue :

Référence de l'homologation :

Signature du responsable des homologations de la Ligue :

TOURNOI FERMES A NORMES HOMOLOGUES F.I.D.E.

Ce document doit être rempli au moins un mois avant le début du tournoi et expédié à la
Stephen Boyd – 11 rue de l'Aiglon – 34090 MONTPELLIER

L'organisateur s'engage par ce formulaire à verser à l'arbitre avant la 3ème ronde les droits d'homologation qui s'élèvent à au moins 5% du montant total des prix et au moins au double des droits d'homologation versés par la FFE à la FIDE (art. 2.8 Compétitions homologuées)

Attention ! Ces droits seront augmentés de 67 euros dans le cas où le rapport technique ne serait pas transmis à la FFE dans les 7 jours suivant la fin du tournoi.

D'autre part, en demandant l'homologation, l'organisateur s'engage à distribuer l'intégralité des prix annoncés.

NOM ET LIEU DU TOURNOI :

Horaire	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11
----------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------	------------

Ronde : Heure

Ronde : Date

CADENCE :

..... h. pour cps, puis h , pour cps

MONTANT TOTAL DES PRIX:

1er 2ème..... 3ème

Dispositif spécifique – nulle par accord mutuel.

L'organisateur d'un tournoi peut, en accord avec l'arbitre principal, adopter un dispositif spécifique lié à l'application du 5.2c, précisant par exemple un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voire une combinaison de ces 3 conditions. Ceci est soumis à l'approbation préalable du responsable des homologations.

? Je n'adopte pas de dispositif spécifique ? J'adopte un dispositif spécifique

Décrivez votre dispositif (au verso si nécessaire)

ARBITRE PRINCIPAL :

.....

Niveau :

Tél:

ARBITRE ADJOINT :

.....

Niveau :

L'organisateur s'engage à faire figurer ces dispositifs dans son annonce de tournoi et dans toutes ses publicités.

Retard au début de la ronde

Un joueur peut avoir min de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait

(à mettre obligatoirement dans le règlement intérieur)

NOM DE L'ORGANISATEUR : **Tél :**

Adresse : e-mail:.....

PARTICIPANTS

Nom	Titre Féd.	Nom	Titre Féd.
1		7	
2		8	
3		9	
4		10	
5		11	
6		12	

FAIT A **LE**..... **Signature de l'organisateur**

2.1 : Page de garde du rapport technique

RAPPORT TECHNIQUE : PAGE DE GARDE

Formulaire T1 ter

Identification de l'arbitre rédacteur

Nom et prénom de l'arbitre rédacteur:
Numéro de licence de l'arbitre rédacteur:
Niveau de l'arbitre rédacteur:
Adresse postale :
.....
Téléphone et e-mail : ☎ ☑
Nom , prénom et n° de licence de l'arbitre principal (si différent).....

- Nom de l'événement :
- Numéro d'homologation FFE:
- Date(s) de l'événement : du au
- Lieu (commune, département, ligue) :
- Nom, prénom et coordonnées de l'organisateur :
-
-

Caractéristiques techniques

Nombre de rondes :
Nombre de joueurs FIDE :
Nombre de joueurs au total :
Cadence Rapide <input type="checkbox"/> ; Cadence FFE <input type="checkbox"/> ; Cadence FIDE <input type="checkbox"/>
Départages :
Type d'appariements :
Système de répartition des prix :
Montant total des prix distribués :
Tarif des droits d'inscription : ADULTES = € JEUNES = €
Nom et titres des adjoints :

NOTES

Attestation(s) de stage pratique jointe(s) : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Copie de demande de sanction ou d'explication : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Bordereau de licence jointe (s) pour le secrétariat FFE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Divers
Date et signature de l'arbitre :

2.2.1 : Check-list : tournois rapides

TRAITEMENT DES TOURNOIS RAPIDES

CHECK-LIST (V4-BAF 121)

Formulaire T4Ter /DNA

	Délégué ELO Régional	Directeur des Titres
1. Page de garde	X	X
2. Liste alphabétique des compétiteurs	X	
4. Grille américaine	X	X
5. Règlement Intérieur du Tournoi		X
6. Sauvegarde informatique + « exportations »	X	
8. Récapitulatif des participants	X	
9. Attestations sur l'honneur (le cas échéant)	X	
11. Fiche d'indemnisation de l'arbitre		X
13. Attestation de Stage Pratique portant sur un stagiaire ou candidat		X
14. Rapport disciplinaire (le cas échéant)		X

*Le rapport technique **complet** (avec le numéro d'homologation FFE) doit nécessairement être adressé dans **les 7 jours** qui suivent la fin du tournoi. L'arbitre principal est responsable de la rédaction et de l'expédition du rapport par courrier tarif normal ou par INTERNET. Conformément à l'article 13 du RIDNA, le rapport établi par un stagiaire (adressé uniquement au Directeur des Titres) n'est utilisé que pour valider le cursus de l'impétrant. Tout arbitre ne respectant pas ces directives peut être sanctionné (voir article 33.3 du RIDNA).*

Adresse du Délégué Elo Régional (A remplir par ligue) :

Adresse du Directeur des Titres :

M. Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DTTSDNA@gmail.com

Il convient d'adresser à l'organisateur une version personnalisée du rapport technique comportant les pièces susceptibles de l'intéresser.

Aucun résultat ne doit être envoyé directement à la Direction nationale du Classement.

L'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant 6 mois à compter de la date de fin de tournoi.

2.2.2 : Check-list : tournois joués en 61 minutes ou en cadence lente

TRAITEMENT DES TOURNOIS
joués au système suisse en cadence lente ou en « 61 minutes »

CHECK-LIST (V3-BAF 121)

Formulaire T5 Ter / DNA

	Secrétariat fédéral	Directeur des Titres
1. Page de garde	X	X
2. Liste alphabétique des compétiteurs		X
4. Grille américaine		X
5. Règlement Intérieur du Tournoi	X	X
6. Sauvegarde informatique + « exportations »	X	
7. Attestations de normes (formulaires FIDE) <i>le cas échéant</i>	X	
8. Récapitulatif des participants	X	
10. Droits : facture et chèque	X	
11. Fiche d'indemnisation de l'arbitre		X
12. Liste des prix distribués	X	
13. Attestation de Stage Pratique portant sur un stagiaire ou candidat		X
14. Rapport disciplinaire (le cas échéant)		X

- Date limite d'expédition : le rapport **complet (avec le numéro d'homologation FFE)** doit être adressé au plus tard à J + 7 en tarif lettre urgente au secrétariat fédéral et au Directeur des Titres au tarif normal ou par INTERNET. Le jour J correspond à la date de la dernière ronde. Le non-respect de cette directive implique une amende de 67 euros à payer par l'organisateur. Conformément à l'article 33.3 du RIDNA, un arbitre ne se conformant pas à ces directives et ne respectant pas le délai "J + 7" peut être sanctionné par la DNA. Le rapport technique d'un tournoi est toujours établi et signé par l'arbitre principal en personne.
- Il convient d'adresser à l'organisateur une version personnalisée du rapport technique, comportant les pièces susceptibles de l'intéresser.
- Adresse du secrétariat fédéral :
M. Stephen BOYD, 11, rue de l'Aiglon – 34090 MONTPELLIER
Stephen.boyd@echecs.asso.fr
- Adresse du Directeur des Titres :
M. Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DTSDNA@gmail.com
- Cette check-list ainsi que cette procédure de traitement ne concernent que les compétitions dont les parties sont jouées en cadence lente ou en cadence 61 minutes. Pour les parties rapides, voir le formulaire « T4 Ter » de la DNA.

L'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant une année à compter de la date de fin de tournoi.

Le Rapport Technique Simplifié ou « le Rapport Ecologique »

Le rapport technique simplifié existe déjà depuis un certain temps mais il est pratiqué plutôt par des arbitres de haut niveau qui ont eux-mêmes trouvé ce procédé logique. A une époque où on se soucie beaucoup de l'environnement, il économise du papier, de l'encre pour votre imprimante et des frais d'envoi.

Comment faire ?

La sauvegarde (boule) PAPI dans les 2 jours suivant la compétition à Stephen BOYD. Le rapport technique dans des 7 jours par mail à Stephen BOYD, responsable pour le suivi des résultats et à Dominique DERVIEUX, responsable des tournois, sanctions et titres de la DNA DTTSDNA@gmail.com Il faut aussi envoyer à Stephen BOYD des éléments indispensables par courrier.

A Stephen BOYD

Par mail : stephen.boyd@echecs.asso.fr

Sauvegarde PAPI (Boule)

Fichiers en format word ou pdf, soit :

- Page de Garde T1ter
- Règlement Intérieur
- Liste des Prix attribués
- Les formulaires de Norme (si applicable)
- Récapitulatif des participants.

Il est inutile de lui envoyer des fichiers html produits par PAPI qu'il peut produire lui-même (liste des participants, grille américaine, classements...). Il est de même pour les fichiers export FFE et FIDE. Il préfère les exporter lui-même.

Par courrier : M. Stephen BOYD – 11, rue de l'Aiglon – 34090 MONTPELLIER

- La page de garde T1ter
- Le calcul des droits de l'homologation + le chèque
- Les attestations de norme FIDE signés (si applicable)

Attention : Il ne faut pas envoyer des licences prises sur place à MONTPELLIER car ça risque d'entraîner des contretemps de saisie de licence. Il faut faire un envoi séparé au siège de la FFE à Saint-Quentin.

A Dominique DERVIEUX

Par mail : DTTSDNA@gmail.com

Fichiers en format word ou pdf les documents listés sur le formulaire T4 Ter ou T5 Ter, soit :

- Page de Garde T1ter
- Le règlement Intérieur
- I2bis – fiche d'indemnisation de l'arbitre
- Attestation de Stage Pratique (positive)
- La grille américaine
- La liste alphabétique des participants

Fiche de Calcul des Droits de l'homologation

Si vous lui envoyez tout ça par mail pas besoin de lui faire un courrier.

Par courrier : M. Dominique DERVIEUX 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS

- Demandes de Sanction obligatoirement signé
- Attestation de Stage Pratique NEGATIVE, obligatoirement signé

2.3 : Fiche concernant le traitement des tournois fermés FIDE

Formulaire T6 / DNA

TRAITEMENT DES TOURNOIS FERMES HOMOLOGUES FIDE

Ce rapport technique doit être envoyé dans les 7 jours qui suivent la fin du tournoi à :

Fédération Française des Echecs, Direction Technique
Stephen Boyd – 11 rue de l'Aiglon – 34090 MONTPELLIER

Tout retard sera sanctionné par un amende de 67 euros à payer par l'organisateur et par une mesure disciplinaire prise par la DNA à l'encontre de l'arbitre. Un second exemplaire du rapport doit être adressé à :

M. Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DTTSDNA@gmail.com

Ce rapport technique comprend les pièces suivantes :

- ❑ **Photocopie de l'homologation délivrée au préalable par le siège fédéral : formulaire H5, sur lequel les rubriques techniques auront été très soigneusement complétées par l'organisateur (NB : l'arbitre joue un rôle de conseiller technique, si nécessaire, lors de cette opération).**
- ❑ **Liste des participants** en respectant l'orthographe des noms adoptée par la FIDE, notamment pour l'alphabet cyrillique, avec numéros d'identification FIDE, Elo international, fédérations (en employant le code FIDE, en trois lettres).
- ❑ **Grille des résultats** (renumérotée selon le classement final)
- ❑ **Fiches FIDE** le DTTS n'est pas destinataire de cette pièce).
- ❑ **Attestations de normes, le cas échéant (formulaires FIDE)** (*le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce*).
- ❑ **Fiche de calcul des droits d'homologation et chèque** (*le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce*).
- ❑ **Fichier Chessbase** *le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce*.
- ❑ **Conclusion** portant sur l'ensemble du tournoi.

Remarque 1 : si un logiciel a été utilisé, l'arbitre se rapprochera de la Direction Technique pour la transmission de ces données informatiques, afin de s'assurer que cela est compatible avec ce qui est demandé par la FIDE. En ce cas, il n'est pas nécessaire de fournir les fiches FIDE sur support-papier.

Remarque 2 : l'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant 1 an à compter de la fin du tournoi.

2.4 : Modèle de règlement intérieur

MODELE DE REGLEMENT INTERIEUR DE TOURNOI.

Entente préalable entre :

- **l'Arbitre principal et l'Organisateur.**

- **l'Organisateur et la Direction Technique Nationale.**

pour définir les modalités techniques du tournoi, obtenir son homologation FFE ou FIDE et préciser les types de joueurs qui pourront y participer (étrangers ?), afin de tout prévoir (!?) pour un bon déroulement.

C'est la règle des 4 W des Anglais (Where, Why, When, Who)

Le **Règlement Intérieur** doit être préparé par l'Arbitre et l'Organisateur, avant la 1^{ère} ronde. Il doit être affiché dans la salle du Tournoi.

Article 1 :

L'Association (Club, Comité...) :
organise le
du au (bien définir le ou les tournois).

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (Congrès de 19.....)

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE 19.....)

(forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE))

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et (ou) réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 :

Cadence : 40 coups / 2h puis 20 coups / 1h, soit séance de 6h puis ajournement.

Dernière ronde au "Finish" (40 coups/2h, puis 20 coups/1h jusqu'à fin de la partie) ou au KO (ex : séance de 6 heures de jeu puis 30 min. au tombé du drapeau en appliquant pour cette fin de partie les Règles du Jeu Rapide, chapitre 4 Ter).....

Article 4 :

Horaires de Jeu :

(Actuellement, la FIDE n'impose aucune contrainte de Jeu : séance de jeu de 4h, ou 6h, ou 8h et reprise d'ajournement de 2h, ou 4h sont donc possibles.)

Vérification des licences :

Clôture des inscriptions :

Clôture du Tournoi : (jour, heure et lieu):

Reprise des ajournées :

Système Suisse : dans l'ordre des rondes

Toutes Rondes : selon l'estimation de l'arbitre (par exemple si un joueur a 2 ajournées, l'arbitre préviendra ce joueur qu'à 9h, il commencera par la 2^e ajournée qui paraît simple puis après ½ heure de détente, il continuera éventuellement par la 1^{ère} qui paraît plus complexe.)

L'arbitre peut éventuellement ajouter une ou des séances supplémentaires.

Affichage des appariements à heures. Présence de l'Arbitre jusqu'à heures.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : Jeunes :

Répartition des Prix (indiquer que la liste des prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la N^{ième} ronde. Préciser les modalités d'attribution des prix, ex aequo, non-cumulables, catégories, système Hort, etc....

Article 6 :

Départage des ex aequo : (indiquer les systèmes choisis dans l'ordre)

Article 7 :

Particularités locales : par exemple

- appariements accélérés pendant les rondes; système
- exclusion après 2 forfaits
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne interdite dans l'aire de jeu
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- buvette installée loin de la salle de jeu
- toute dégradation entraînera une exclusion
- animations

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 8 :

Arbitre Principal :

Autres Arbitres :

(indiquer le titre : Arbitre International, Arbitre FIDE, Fédéral 1, 2 3 ou 4, Stagiaire)

Article 9 :

Jury d'appel : (pour les tournois de haut niveau) Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

2.5 : Récapitulatif des participants

Formulaire T2 / DNA

FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
 TRAITEMENT DES TOURNOIS
RECAPITULATIF DES PARTICIPANTS

TOURNOI :
N° d'homologation :
 Date(s) : du au

Nom et numéro de licence de l'arbitre principal:.....

Nombre de participants (ayant joué au moins une ronde) :	
---	--

Nombre de joueurs ayant présenté une licence F.F.E valable pour la saison en cours :	
Nombre de joueurs étrangers n'ayant pas de licence F.F.E à présenter : (un étranger inscrit sur la liste FRA de la F.I.D.E n'entre pas dans cette catégorie mais dans la première voire dans les suivantes)	
Nombre de joueurs licenciés F.F.E ayant fourni une attestation sur l'honneur (faute de pouvoir présenter leur licence valable pour la saison en cours) Rappel : l'arbitre doit impérativement joindre ces attestations au rapport technique.	
Nombre de joueurs ayant pris une licence sur place : (et dont les noms figurent dans la liste ci-dessous)	
TOTAL (qui doit être égal au nombre de participants) :	

Liste des joueurs ayant pris une licence sur place :

Nom et prénom des nouveaux licenciés	Date de naissance

Faire une seconde liste si besoin.

Nom et adresse du responsable local de ces prises de licences :

Ces nouvelles licences figurent sur l'état-navette du club de.....

Je soussigné(arbitre principal) **certifie l'exactitude de ces données.** Je sais que ma responsabilité est pleinement engagée.

Date et signature de l'arbitre :

2.6 : Attestations sur l'honneur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR *Formulaire DNA / T7*

Je soussigné.....certifie sur l'honneur que je suis titulaire d'une licence A
valable pour la saison en cours.

Mon nom :

Mon prénom :

Mon adresse :

Mon numéro de licence :

Mon club :

Ligue d'appartenance :

Date et signature

Formulaire DNA / T8 **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné.....certifie sur l'honneur que je suis titulaire d'une licence B
valable pour la saison en cours.

Mon nom :

Mon prénom :

Mon adresse :

Mon numéro de licence :

Mon club :

Ligue d'appartenance :

Date et signature

2.7 : Droits d'homologation

FICHE de CALCUL des DROITS d'HOMOLOGATION

Pour des TOURNOIS Homologués de plus de 60 minutes.

Ce document, avec le chèque des Droits d'homologation à l'ordre de la F.F.E., doit être expédié avec le rapport technique du tournoi à la

Fédération Française des Echecs, Direction Technique
 Stephen Boyd – 11 rue de l'Aiglon – 34090 MONTPELLIER

Les droits d'homologation s'élèvent à 7% du montant total des inscriptions pour les opens. Pour les tournois fermés, les tournois à élimination directe et les matches, les droits d'homologation sont au moins égaux à 5% des prix, et au moins égaux au double des droits d'homologation versés par la FFE à la FIDE.

NOM ET LIEU DU TOURNOI.....

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISATEUR.....

..... TEL

TOURNOI OPEN SUISSE : Calcul du montant total des inscriptions

	Nombre		Montant		Total
Seniors		x		=	
Jeunes		x		=	
Invités		x		=	
Séniors avec majoration		x		=	
Jeunes avec majoration		x		=	
		x		=	
		x		=	
Totaux					
				x	7 %
Droits d'homologation :				=	

AUTRES TOURNOIS

Toutes Rondes, Matches ou Eliminations

Total des prix ou double des droits FIDE x

Fait à.....

Le

Signature de l'Organisateur

Signature de l'arbitre

1) PRINCIPES GENERAUX

- ❑ Ce barème a comme base une constante appelée « P ». La valeur de « P » est égale à **17 euros** au 01 janvier 2010. Elle peut être réactualisée par le Comité Directeur de la F.F.E (*remarque : jadis, cette constante correspondait à la part fédérale d'une licence senior. Cette correspondance n'est plus appliquée*).
- ❑ Le calcul de l'indemnité est valable pour l'arbitre principal. L'arbitre adjoint, dès lors qu'il est titulaire d'un titre, perçoit une demi-indemnité (sauf cas particuliers définis en l'article 5), est hébergé, et reçoit des frais de déplacements. L'arbitre stagiaire ne perçoit aucune indemnité, mais est hébergé. L'organisateur n'est pas tenu de lui verser des frais de déplacements. La présence d'un arbitre candidat n'implique aucune obligation de la part de l'organisateur.
- ❑ Rappel des quotas : un arbitre par tranche de 100 joueurs. *Exemple pour 120 joueurs : un arbitre principal + un arbitre adjoint (titré, stagiaire ou candidat).*
- ❑ L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise **entre 50 € (plancher) et 85 € (plafond)**. Des dispositions spécifiques sont appliquées dans certains cas définis au paragraphe 5.
- ❑ Dès lors qu'un tournoi est homologué, l'organisateur est tenu de faire appel à un arbitre fédéral ayant au moins le titre minimal requis (voir Livre de la Fédération : tournois homologués). L'indemnisation de l'arbitre est obligatoire et doit nécessairement figurer dans le budget de l'événement. Si un arbitre fait don d'une somme correspondant partiellement ou totalement au montant de l'indemnité due, cette opération apparaît à la fois en dépenses (ligne budgétaire « arbitrage ») et en recettes (don).
- ❑ Le paiement de l'indemnité s'effectue avant le début de la dernière ronde. Une fiche d'indemnisation, signée par l'arbitre et par l'organisateur, est établie en double exemplaire.

2) FRAIS DE DEPLACEMENTS

- ❑ L'arbitre doit nécessairement utiliser son véhicule :
 - option 1 : **0,30 € / km (tarif indicatif, se reporter au tarif en vigueur de la FFE)** + remboursement des péages sur présentation des justificatifs.
 - option 2 : frais réels (s'il n'y a pas eu accord préalable entre l'organisateur et l'arbitre, l'option 1 est systématiquement adoptée).
- ❑ L'arbitre ne doit pas utiliser son véhicule : tarif S.N.C.F 2^{ème} classe, augmenté d'un forfait « petits déplacements » d'un montant de **20 euros**.

3) HEBERGEMENT

Il est parfois nécessaire de prévoir pour l'arbitre un hébergement. Ce dernier comprend alors les nuitées en hôtel 2 étoiles ou équivalent et les repas. Tarif (au 1/09/05) : **un repas = 15€** s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparés par le comité organisateur.

4) MISE A DISPOSITION D'UN ORDINATEUR PERSONNEL, FRAIS DIVERS

*Si l'arbitre apporte le matériel informatique nécessaire à la gestion du tournoi, l'organisateur lui verse **un forfait de 40 euros**.*

Tous les frais que l'arbitre a pu engager pour l'arbitrage concerné (courrier, frais de téléphone, papeterie, etc) sont remboursés sur présentation de justificatifs ou d'attestations sur l'honneur.

5) CALCUL DES INDEMNITES

❑ **Matchs officiels organisés par la F.F.E, la Ligue, le C.D.J.E, le club : I = 50 par jour**

Pour les matches nécessitant la présence de plusieurs arbitres, chaque arbitre, même lorsqu'il est adjoint (dès lors qu'il est titré) perçoit la somme de 50 € (pas d'application de la règle de la demi-indemnité).

❑ **Tarifs adoptés pour deux grands événements nationaux :**

Dans la mesure où le matériel informatique est fourni lors des Championnats de France, les arbitres ne recevront pas d'indemnité pour ce matériel

-Championnats de France des jeunes :

5 x 85 euros soit **425 euros (5 x 85 = 425)** pour le superviseur et pour chaque arbitre principal responsable des catégories suivantes : juniors, cadets, minimes, benjamins, pupilles.

5 x 70 € soit **370 euros** pour chaque arbitre principal responsable des catégories suivantes : poussins, petits poussins. Adjoint (titulaires d'un titre) : 5 x 50 € = **250 €**

-Championnats de France :

-Superviseur et arbitres principaux = **5 x 85 = 425 €**

-Arbitres adjoints (dès lors qu'ils sont titrés, y compris AF4): 5 x 50 € = **250 €**

❑ **Tournois au système suisse (cadence non rapide)**

Soit I l'indemnité à verser à l'arbitre.

$I = X \times P$

$$X = A+B+C+D$$

(rappel : P est égal à 17 euros, voir paragraphe 1)

A = nombre de rondes

B = nombre de joueurs divisé par 20

C = nombre de joueurs titrés divisé par 10 (titrés : GM, MI, MF)

D = somme des prix du tournoi divisée par 1500

Les variables B, C et D sont arrondies à l'entier supérieur.

Exemple : soit un tournoi de 7 rondes en 5 jours, regroupant 285 joueurs dont 21 titrés. Total des prix versés aux joueurs = 6500 €

$$A = 7$$

$$B = 285 / 20 = 14,25 \text{ soit } 15$$

$$C = 21 / 10 = 2,1 \text{ soit } 3$$

$$D = 6500 / 1500 = 4,33 \text{ soit } 5$$

$$I = (7 + 15 + 3 + 5) \times 17 = 30 \times 17 = 510 \text{ euros}$$

Cette somme est ramenée à 425€ en raison de l'application du plafond journalier (voir principes généraux).

$$5 \times 85 = 425 \text{ €}$$

Indemnisation d'un arbitre adjoint : 5 x 50 € = 250 €

❑ **Tournois de parties rapides au système suisse**

Rappel : la cadence « 61 minutes » n'entre pas dans cette catégorie (voir la définition FIDE des parties rapides).

Soit I l'indemnité à verser à l'arbitre.

R = nombre de rondes

D = somme des prix divisée par 1500

K = coefficient établi en fonction du nombre de joueurs

K = 0,4 jusqu'à 50 joueurs

K = 0,5 de 51 à 100 joueurs

K = 0,6 de 101 à 150 joueurs

K = 0,7 de 151 à 200 joueurs

K = 0,8 au delà de 200 joueurs

$$I = (K \times R \times P) + (D \times P)$$

Janvier 2010

Exemple N°1 : soit un tournoi de 5 rondes avec 45 joueurs. Pas de prix en espèces.

$$I = (0,4 \times 5 \times 17) = 2 \times 17 = 34 \text{ €}$$

Somme portée à 50 € en vertu de l'application du plancher (voir les principes généraux)

Exemple N°2 : soit un tournoi de 7 rondes avec 75 joueurs, 1000 € de prix.

$$I = (0,5 \times 7 \times 17) + (900/1500 \times 17) = 59,5 + 10,2 = 69,7 \text{ €}$$

❑ **Tournois toutes rondes**

Rappel : le système de Scheveningen n'entre pas dans cette catégorie, mais dans celle des matches.

I = indemnité à verser à l'arbitre

J = nombre de joueurs

D : somme (non arrondie) des prix divisée par 1500

$$\text{TOURNOIS A NORMES : } I = (2,5 \times J \times P) + (D \times P)$$

$$\text{AUTRES TOURNOIS : } I = (1,5 \times J \times P) + (D \times P)$$

Exemple : Soit un tournoi fermé à normes, 10 joueurs, 9 rondes, 1 ronde par jour, total des prix versés aux joueurs = 2000 euros.

$$I = (2,5 \times 10 \times 17) + (2000/1500 \times 17) = 425 + (1,33 \times 17) \text{ soit } 425 + 22,6 = 447,6 \text{ €}$$

Remarque : même pour un tournoi fermé, le plafond de 85 € euros par jour s'applique.

3.2 : Fiche d'indemnisation de l'arbitre

Formulaire I2bis / DNA

	<p>FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE Fiche d'indemnisation de l'arbitre</p>
---	---

N° d'indemnité interne à l'arbitre : .. /20 ..
 (Ex : fiche 20/2011 pour ma 20^{ème} manifestation arbitrée en 2011)

<p>IDENTIFICATION DE L'ARBITRE Nom et prénom de l'arbitre : Numéro de la licence FFE de l'arbitre : Adresse de l'arbitre : Date(s) de la manifestation échiquéenne : Nom de la manifestation échiquéenne : Numéro d'homologation F.F.E : Lieu (préciser la commune et le département) :</p>

<p>IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR Nom (et adresse du siège social) de l'Association sportive organisatrice : Adresse postale : Téléphone : Adresse électronique : Nom du responsable de la manifestation :</p>

<p>Remboursement de Frais de déplacement Option 1 : 0,27 €/km (se reporter au tarif FFE) + péages sur justificatifs Option 2 : Tarif SNCF 2^{ème} classe +forfait petits déplacements</p>	Total :€. Total :€. Don de l'arbitre :€ Montant de l'indemnité versée à l'arbitre :€
--	---

<p>Hébergement Hôtel (standard hôtel 2 étoiles, pension complète ou demi-pension) Repas (forfait de 15 € s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparé) (... repas)</p>	Total :€. Total :€. Montant de l'indemnité versée à l'arbitre :€
---	---

<p>Mise à disposition d'un ordinateur personnel, Frais divers Forfait 40 € pour fourniture de son matériel informatique Frais engagés par l'arbitre (courriers, téléphone, papeterie, etc..) sur présence de justificatifs</p>	Total :€. Total :€. Don de l'arbitre :€ Montant de l'indemnité versée à l'arbitre :€
---	--

<p>Indemnité d'arbitrage Se référer pour le calcul aux règles définies dans le Livre de l'Arbitre Montant de l'indemnité versée à l'arbitre =€ (dont ..€ reversé au club) Rq : montant à déclarer dans les Bénéfices Non Commerciaux sur la déclaration fiscale, Sans charge sociale si le total annuel reste inférieur à 14,5 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (4667 € en 2007)</p>

TOTAL = €

Signature de l'arbitre

Date et Signature de l'organisateur

3.3 : Enquête forfait non justifié

Formulaire DNA / T9

Coordonnées de l'arbitre

....., le.....

Monsieur (Madame).....

Vous avez participé au tournoi de.....que vous avez abandonné avant la fin du tournoi, après la.....ronde sans me prévenir de votre départ. Vous avez donc été apparié contre une personne qui vous a attendu en vain.

Je vous prie de bien vouloir m'indiquer dans les plus brefs délais le motif justifié de votre abandon.

Sans réponse de votre part au plus tard le....., je serais hélas dans l'obligation, en tant qu'arbitre principal de ce tournoi, de signaler cet abandon non justifié à la Direction des Tournois (Fédération Française des Echecs) qui appliquerait à votre encontre une **suspension automatique de votre licence pour une durée de trois mois**, conformément aux règlements fédéraux.

Dans l'attente de votre réponse (*à me faire parvenir à l'adresse mentionnée dans le cadre ci-dessus : coordonnées de l'arbitre*), je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signature de l'arbitre du tournoi



DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Attestation de Stage Pratique

Janvier 2010

AF4 ou AF3 *(rayez la mention inutile)*

Stagiaire (Nom, prénom) :

N°FFE du stagiaire et Ligue :

Nom, dates du tournoi, ligue :

Cadence et nombres de rondes :

Arbitre principal (Nom, Prénom, Titre)

	<i>bien</i>	<i>à améliorer</i>	<i>remarques</i>
Gestion de tournoi <ul style="list-style-type: none"> - matériel, réglage pendules... • pointage, contrôle des licences... • logiciel d'appariement : saisie joueurs, résultats, classements... • maîtrise des appariements, explications... • vérification résultats... • règles du jeu, mise à disposition, affichage... • calcul des prix... 			
Gestion incidents, zeitnots			
Relations avec les joueurs <ul style="list-style-type: none"> • présence • confort joueurs 			
Relations avec l'organisateur			

Au vu des éléments observés ci-dessus, j'atteste en ma qualité d'arbitre principal que le stagiaire

- est apte à prétendre au titre d'arbitre fédéral (**indiquez le niveau AF4 ou AF3**) AF...
- doit effectuer un nouveau stage pratique

Fait à _____

Signature :